

Le 10 janvier 2019

M. Éric Girard
Ministre des Finances
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7

Centre de commerce mondial
413, rue St-Jacques, bur. 500
Montréal (Québec) H2Y 1N9

Objet : Consultation pré-budgétaire

Monsieur le ministre,

Nous désirons profiter des consultations pré-budgétaires pour vous soumettre nos propositions afin d'accélérer la transition vers une économie verte et prospère au Québec. Nos recommandations visent à contribuer aux engagements du Québec en matière de changements climatiques, à augmenter la croissance durable des secteurs industriel et manufacturier, ainsi qu'à accroître la capacité d'innovation et la compétitivité de nos entreprises en technologies propres.

Votre budget 2019-20 aura un impact déterminant sur la trajectoire du Québec en ce sens, et nous vous formulons donc les recommandations suivantes qui sont tirées de notre *Livre blanc pour une économie verte* :

Le gouvernement du Québec devrait développer un processus d'appariement du capital investi par le Fonds Vert au capital investi par des gestionnaires privés afin de créer un effet de levier pour attirer des capitaux privés.

- Afin de soutenir le démarrage et la croissance des entreprises ayant développé des technologies propres nous proposons de développer un processus d'appariement systématique du capital provenant du Fonds Vert au capital investi par des gestionnaires privés non gouvernementaux. Deux types d'interventions sont à privilégier : 1) investissement en équité dans des entreprises innovantes de technologies propres détenant de la propriété intellectuelle et; 2) investissements dans des projets d'infrastructures : usines, projets de mise à niveau, etc. Ce véhicule viendrait compléter des rondes de financement d'entreprises québécoises en technologies propres dont les investisseurs privés impliqués auront été préalablement accrédités par le gouvernement du Québec, par exemple Fondation, Fonds de solidarité FTQ, Desjardins Capital, Cycle Capital, Ecofuel, C3E. L'investisseur accrédité jouant le rôle de *lead* dans la transaction présente un projet de financement dont la contribution du Fonds Vert pourrait atteindre jusqu'à 25% du capital investi dans le cadre de la ronde. Si le projet est retenu, l'investissement du Fonds Vert se traduira ainsi : 50% en subvention et 50% prendra la même forme que l'outil financier utilisé par le *lead* (équité ou quasi-équité). Le Fonds Vert financera ainsi *pari passu* et aux mêmes termes et conditions que le *lead*. Ce processus permettrait ainsi au capital public de créer un effet de levier en attirant des capitaux privés, de mettre à profit les ressources et forces mobilisatrices des investisseurs privés, tout en s'engageant aux conditions commandées par le marché. Voir en annexe un exemple de modélisation.

Partenaires de prestige

Partenaires publics



Le gouvernement du Québec devrait contribuer à la création de fonds mixtes dédiés au financement de projets adoptant des technologies propres afin de favoriser la mobilisation du capital privé dans l'atteinte des objectifs environnementaux gouvernementaux.

- Le développement du secteur des technologies propres ne peut dépendre uniquement de l'appui gouvernemental. Le secteur privé est aussi appelé à jouer un rôle important dans le financement des projets faisant appel aux technologies propres. La nouveauté du secteur fait néanmoins en sorte que les investisseurs privés ne possèdent pas toujours la perception de risque adéquate leur permettant d'y engager des sommes importantes en toute confiance. Pour pallier à cette situation, certains états, dans leur volonté d'atteindre leurs objectifs environnementaux, ont mis en place des mécanismes de financement mixte. Ainsi, le capital gouvernemental est utilisé comme catalyseur pour la mobilisation du capital de commanditaires privés dans des structure de fonds dédiés, tel qu'un fonds dédié à l'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux, en réduisant le risque ou en augmentant les perspectives de rendements offerts aux investisseurs privés. Par exemple, le capital gouvernemental pourrait supporter les premières pertes du fonds afin de mitiger le risque ou abaisser le rendement de son propre capital pour favoriser celui des commanditaires privés. C'est ce qu'ont réalisé des initiatives de financement novatrices dans plusieurs états, tel que la NY Green Bank, la Clean Energy Finance Corporation en Australie, la Connecticut Green Bank et la California Infrastructure and Economic Development Bank et le Fonds Vert Japonais. Selon l'OCDE, 150 milliards de capital privés avait été mobilisés de cette façon en cours des 5 dernières années, spécifiquement pour le financement des projets en transition énergétique. Pour ces institutions de financement mixte, l'indicateur de performance le plus important, juste après l'atteinte des objectifs environnementaux poursuivis par l'état, c'est le montant du capital privé investi par rapport à celui du gouvernement, soit le ratio de mobilisation. En moyenne, les 167 initiatives existantes répertoriées par l'OCDE arrivent à un ratio de mobilisation de 5 dollars provenant du privé pour chaque dollar gouvernemental. Ainsi, le gouvernement du Québec devrait s'inspirer de ces initiatives et ainsi contribuer à augmenter la participation du capital privé dans les projets en technologies propres. Un fonds utilisant cette approche et visant le financement de projets d'efficacité énergétique des bâtiments commerciaux se retrouve dans le Plan directeur de Transition énergétique Québec et a déjà fait l'objet d'une mesure budgétaire au budget 2018-19.

Le gouvernement devrait soutenir l'écosystème financier au Québec en investissant à travers un fonds privé de capitalisation significative.

- Le défi actuel est de s'assurer que les gestionnaires québécois privés jouent un rôle plus important dans le financement de la phase d'expansion des entreprises en technologies propres afin de préserver une plus grande part de la propriété des entreprises de technologies propres du Québec, assurant ainsi la préservation de l'expertise spécialisée d'investissement dans ce secteur. À cet effet, le Québec pourrait s'inspirer des États-Unis pour mobiliser le capital public en synergie avec le capital privé pour la mise sur pied d'un fonds en technologies propres privé de taille compétitive aux fonds étrangers. Ceci permettrait de mobiliser le capital nécessaire à l'expansion du secteur des technologies propres, attirer des investisseurs étrangers et préserver la propriété québécoise de nos fleurons, contribuant ainsi la création et la sauvegarde d'emplois au Québec.

Les entreprises industrielles qui bénéficient de contributions gouvernementales devraient être tenues de démontrer qu'elles entreprennent les démarches nécessaires afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à réduire leur empreinte environnementale.

- Le gouvernement du Québec appuie l'essor et la consolidation de nombreuses entreprises industrielles par l'entremise des fonds et des programmes spécifiques pour leurs projets. Les entreprises qui reçoivent une aide du gouvernement devraient jouer à leur tour un rôle pour stimuler davantage la croissance des PME québécoises en technologies propres. Ainsi, les entreprises qui bénéficient de l'aide financière d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec devraient être tenues de démontrer qu'elles entreprennent des démarches pour identifier et adopter des technologies propres québécoises.

Soutenir financièrement les organismes publics afin qu'elles servent de bancs d'essai et de vitrines technologiques pour les innovations vertes du Québec, ce qui permettrait de soutenir fortement, par la suite, la commercialisation à grande échelle de plusieurs de ces technologies.

- Les technologies propres peuvent changer considérablement la donne en termes d'utilisation des ressources et de réduction des coûts, mais l'accès aux marchés pour plusieurs d'entre elles est souvent ardu, notamment lorsque leurs technologies ou leurs procédés n'ont pas encore été testés dans des conditions réelles d'utilisation. Les marchés publics québécois, qui détiennent un pouvoir d'achat annuel de plusieurs dizaines de milliards de dollars en biens et services, pourraient ainsi contribuer à soutenir les entreprises québécoises du secteur en leur offrant des occasions de démontrer les bénéfices de leurs innovations. Ainsi, l'utilisation des marchés publics comme lieux de démonstration pourrait mener à l'atteinte de deux objectifs: l'essor du secteur québécois des technologies propres et l'amélioration du bilan environnemental des administrations publiques.

Afin d'accroître l'investissement dans le secteur des technologies propres, le gouvernement devrait permettre la passation en charges immédiate du coût total du matériel désigné de technologies propres.

- Les déductions fiscales pour amortissement accéléré sont disponibles pour les entreprises utilisatrices afin de favoriser leurs investissements dans toutes dimensions des technologies propres, non seulement celles pour la production d'énergie propre. Cette augmentation à 100 % du taux d'amortissement, comme c'est déjà le cas pour le matériel Informatique et du matériel de fabrication et de transformation, permettrait aux entreprises qui font l'acquisition de technologies propres de déprécier leurs investissements complètement, leur fournissant ainsi un meilleur rendement sur l'investissement.

Le crédit d'impôt à la recherche et au développement pour les petites et moyennes entreprises en technologies propres devrait être prolongé pour y inclure certaines dépenses relatives à la commercialisation.

- Les phases de la démonstration de la valeur commerciale des technologies et de la commercialisation elle-même demeurent beaucoup plus onéreuses que celles de la recherche et du développement. Par conséquent, le manque de ressources financières des PME constitue bien souvent l'un des principaux freins à la croissance de ces dernières. S'appuyant sur le programme des crédits d'impôt à la recherche et au développement, ces incitatifs fiscaux devraient être tout simplement prolongés pour rendre admissibles certaines dépenses en commercialisation spécifiquement pour les PME, et ce dans plusieurs marchés à la fois. Ceci contribuerait à procurer aux entreprises innovantes les moyens de déployer leurs technologies à plus grande échelle et ainsi entraîner une création d'emplois, une hausse des exportations québécoises et le rayonnement de l'expertise tant au Québec, au Canada qu'à l'international.

La reconduction des programmes de soutien aux entreprises de technologies propres devrait être prévisible et efficace, et que les décisions prises quant à leur poursuite ou non le soient à au moins un an de leur fin prévue, sans interruption.

- Les PME en technologies propres doivent compter sur l'aide de programmes gouvernementaux, du moins aux premiers stades de leur développement, pour concevoir leurs produits et les commercialiser. Certains de ces programmes contribuent grandement à la poursuite de ces objectifs. Néanmoins, le manque de prévisibilité quant à leur reconduction éventuelle, même dans les cas où ils auraient démontré leur efficacité, peut placer ces PME dans des situations précaires. Les cas du programme Écocamionnage en 2017 en est un bon exemple. Alors que la bonification et le prolongement de ce programme était annoncé dans le budget du gouvernement du Québec en mars 2017, cette bonification a plutôt entraîné des délais retardant le traitement des demandes jusqu'en novembre 2017. Cette période, au cours de laquelle ce programme n'était plus disponible, a placé plusieurs fabricants, distributeurs et utilisateurs de technologies propres face à des difficultés importantes. La situation concernant le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF), qui favorise l'adoption d'équipements et de technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de GES dans le transport, subit en ce moment le même sort.

Afin de favoriser l'innovation, il importe de mettre sur pied un programme destiné aux PME afin de les soutenir dans leurs investissements en recherche et développement de moins de 50 000 \$.

- Les crédits d'impôt à la recherche et développement (R&D) ont été diminués de manière significative par les gouvernements du Canada et du Québec depuis 2014 à un moment où les gouvernements insistent pourtant sur l'importance de l'innovation pour créer l'économie du futur. Par exemple, le Québec ne reconnaît plus comme éligible au crédit d'impôt la première tranche de 50 000 \$ de dépenses admissibles de R&D. Les resserrements effectués par le gouvernement à ce crédit d'impôt, soit l'imposition d'un seuil de dépenses minimales de 50 000 \$ pour les sociétés dont l'actif est inférieur ou égal à 50 millions de dollars, ont significativement réduit l'avantage accordé aux PME par rapport aux grandes entreprises. Consciente de la lourdeur administrative nécessaire pour obtenir un crédit d'impôt sur cette première tranche de dépenses en recherche et développement, Écotech Québec considère que le gouvernement du Québec devrait mettre sur pied un programme destiné aux PME pour compenser ce manque à gagner pour les entreprises afin qu'elles poursuivent leurs travaux en R&D.

L'activation des principales mesures du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres (PACTP) car elles contribueront à améliorer à la fois la compétitivité et le bilan environnemental du Québec.

- Le gouvernement du Québec a dévoilé, au mois d'août dernier, le tout premier Plan d'action pour la croissance et les technologies propres (PACTP). Ce Plan est le fruit d'une vaste consultation, menée auprès d'une multitude de parties prenantes. Quelque 160 organisations, dont 55 entreprises établies aux quatre coins du Québec, ont participé à cette consultation. L'activation du PACTP démontrerait la volonté du gouvernement d'accélérer la transition vers une économie verte au Québec.

Les opportunités qui émergent du contexte favorable actuel doivent être saisies afin de propulser l'économie du Québec autour d'une transition vers une économie plus verte qui contribue à la fois à la création d'emplois, à la prospérité durable, à la lutte aux changements climatiques ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'environnement; bref à une meilleure qualité de vie pour toutes et tous !

Veuillez accepter, monsieur le ministre, nos vœux pour la nouvelle année et nos meilleures salutations.



Richard Painchaud
Président du conseil, Écotech Québec
Président et chef de la direction, Technologies ClinnUp



Denis Leclerc
Président et chef de la direction
Écotech Québec

Écotech Québec en bref

Première organisation du genre au Canada, Écotech Québec représente depuis 2009 la grappe des technologies propres. Elle soutient les acteurs d'ici - entreprises, chercheurs, investisseurs et regroupements - afin d'accélérer le développement, le financement et la commercialisation des technologies propres. Écotech Québec poursuit un double mandat :

- Accompagner les décideurs publics et privés pour que les conditions soient les plus propices au Québec pour le développement technologique, le financement des projets et des entreprises en technologies propres, la commercialisation des innovations, ici et à l'international;
- Propulser les entreprises technologiques pour qu'elles atteignent leur plein potentiel en les appuyant dans le développement de partenariats technologiques, commerciaux et financiers.

En tant qu'organisme à but non lucratif, Écotech Québec compte sur le soutien financier de plusieurs acteurs du secteur privé ainsi que de la Communauté métropolitaine de Montréal et des gouvernements du Québec et du Canada. Écotech Québec est partenaire fondateur de l'Alliance CanadaCleantech, membre de l'International Cleantech Network et membre fondateur de l'Alliance mondiale pour les solutions efficaces de la Fondation Solar Impulse.

Exemples fictifs

Entreprises innovantes | Projets d'infrastructure

Axe A) Investissement dans une entreprise québécoise innovante détenant de la PI

Ronde de 10 M\$
(80% équité et 20% subvention)

Investisseurs:

- *Lead* : 5 M\$
- *Follower* : 2 M\$
- Subvention fédérale : 1 M\$
- Fonds Vert :
 - 1 M\$ subvention
 - 1 M\$ équité

+ Frais de gestion sur une période de 8 ans (période de détention fictive) :
 $2 \text{ M\$} \times 0,5\% \times 8 \text{ ans} = 80 \text{ K\$}$

+ Réserve : 2 M\$ (selon le stade d'investissement)

Axe B) Projet d'immobilisation ou d'infrastructure

Investissement de 100 M\$
(60% dette et 40% équité)

Investisseurs:

- Promoteur : 40 M\$
- Investisseur : 20 M\$
- Subvention fédérale : 20 M\$
- Fonds Vert : 20 M\$
 - 10 M\$ subvention
 - 10 M\$ dette ou ESCO

Frais de gestion sur une période de 5 ans (période de détention fictive):
 $20 \text{ M\$} \times 0,1\% \times 5 \text{ ans} = 100 \text{ K\$}$

